

Ne laissons pas la sécurité au hasard

*Cornelia Stelzer/Heinz Feldmann** – Comme l'a écrit le poète allemand Wilhelm Busch, « Souvent, le bonheur résulte de l'attention portée à des détails ; le malheur, de la négligence de ces petites choses ». Bien sûr, il ne faisait pas référence à la prévention des accidents, mais le même principe s'y applique : de simples précautions produisent souvent des effets remarquables. Tandis que nous préparons une nouvelle saison au pâturage, pensez non seulement à la gestion de votre troupeau, mais aussi à la prévention. En effet, ne laissez pas la sécurité au hasard !

Le groupe national de travail « Bovins et sentiers de randonnée » l'a une nouvelle fois constaté lors de sa séance de coordination annuelle : relativement peu d'incidents impliquant des tiers ont été signalés pendant la saison des randonnées 2021.

Ce bilan réjouissant, nous le devons surtout à vous, éleveuses et éleveurs ! Grâce à une analyse minutieuse des risques et à la mise en place de mesures pertinentes, vous avez amélioré la sécurité des personnes de passage dans vos pâturages.

Une communication ciblée

Comme l'année précédente et toujours sous l'effet de la pandémie, un nombre particulièrement élevé de promeneur·ses ont traversé les pâturages helvétiques la saison dernière et le respect par le grand public des troupeaux, des cultures et des milieux ruraux reste une préoccupation. Heureusement, les nombreux avertissements publiés ont permis de stopper la propagation du « Kulikitaka challenge », un phénomène dangereusement populaire sur les réseaux sociaux durant l'été 2020.

Dans sa newsletter beef.ch de mai 2021, Vache mère Suisse a expliqué à plus de 11 000 personnes comment se comporter face à un troupeau de vaches allaitantes. Dans la rubrique « Entretien au coin de l'étable », un éleveur racontait deux situations délicates qui ont impliqué ses vaches allaitantes et des randonneurs, mais qui se sont heureusement bien terminées.

La newsletter invitait également à regarder la vidéo « Rencontre avec des



Le panneau informatif explique brièvement les règles principales à respecter en présence de bovins. (Photo : von Allmen)

vaches ? Les bons réflexes à adopter ». Vache mère Suisse et l'association Suisse Rando ont publié en mai dernier ce court-métrage dans la série « Like to Hike ». Il explique de manière claire et sympathique les trois règles d'or à respecter en présence d'un troupeau. Largement partagé, il a éveillé l'intérêt des consommateur-trices ainsi que des médias grand public. Nous l'avons en outre diffusé à bord de certains cars postaux qui desservent des zones urbaines et des domaines de randonnée.

En route avec Léa et Ben

L'été dernier, nous avons inauguré le sentier découverte « Léa et Ben chez les vaches allaitantes » à Meierskappel, dans le canton de Lucerne. Dix postes ludiques permettent d'apprendre de nombreuses choses sur les vaches allaitantes. Le « parcours didactique bovin » du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) vient compléter cet itinéraire.

Le sentier découverte a fait le bonheur de quelque 4500 visiteur-ses et figure comme idée d'excursion sur diverses plateformes. Suite à ce vif succès, il accueillera à nouveau petits et grands de mars à octobre 2022 à Meierskappel. La Suisse romande n'est pas en reste : une version en français vous attend dès ce printemps à Malleray, dans le Jura bernois (voir p. 20).

Évaluer les risques et prendre des mesures

Le guide de prévention « Bovins dans les zones de pâturages et de randonnée » et sa check-list sont devenus, au fil des ans, des outils de prévention clés. En 2020, ils ont été modifiés afin de s'appliquer tant aux pâturages traversés par des sentiers qu'à ceux qui ne possèdent pas d'accès public. En effet, il vaut la peine d'évaluer les risques sur les pâturages (notamment de vèlage) proches d'agglomérations ou de lieux de loisirs très fréquentés, même en l'absence d'accès public.

Devenu une référence, ce guide permet de vérifier si un·e éleveur·se respecte l'obligation de diligence conformément à l'article 56 du Code des obligations. La pratique juridique lui accorde en effet une grande valeur pour clarifier les accidents.

Profitez-en pour analyser sans attendre les risques sur vos pâturages. La documentation nécessaire est disponible en téléchargement ou en version papier auprès de Vache mère Suisse et du SPAA (Voir p. 62).

Vèlages dans les zones d'estivage

Les vèlages au pâturage sont bénéfiques tant pour le bien-être et la santé des bêtes que pour des raisons d'hygiène. À l'extérieur de la ferme, différents facteurs peuvent toutefois perturber une vache qui met bas, notamment la présence de tiers ou la crainte de grands prédateurs.

Le guide pour les vèlages sur les exploitations d'estivage résume les principes de base afin de créer de bonnes conditions de vèlage au pâturage en réduisant les risques pour les humains et les animaux. Il s'appuie sur les lois de protection animale, la prévention des accidents et la protection des troupeaux. Glaris et les Grisons l'ont introduit l'année dernière et il est désormais à la disposition d'autres cantons. Il sert de complément au guide de prévention « Bovins dans les zones de pâturages et de randonnée » et à sa check-list en termes de bien-être animal et de protection du troupeau.

Passages de clôture sûrs

En collaboration avec divers partenaires, l'Office fédéral des routes (OFROU) a publié un nouveau guide pratique intitulé « Passages de clôture pour randonneurs et vététistes ». Son but est d'aider à la mise en place de passages de clôture appropriés en fonction du bétail, de l'utilisation du chemin ainsi que des ressources humaines et financières

à disposition. Ce document s'adresse aux personnes et organismes chargés de planifier, réaliser et entretenir les passages de clôture.

Fermeture d'itinéraires pédestres

Quand un danger grave et imminent menace les usagers d'un chemin de randonnée, le tronçon périlleux peut alors être fermé ou dévié. À cette fin, l'OFROU, Suisse Rando et SuisseMobile ont publié ensemble un aide-mémoire sur la fermeture et la déviation des chemins de randonnée pédestres et des itinéraires de VTT.

Seuls les responsables des sentiers pédestres peuvent décider de fermer ou de dévier un itinéraire et de déployer la signalisation correspondante.

Imaginons cependant qu'un incident agite soudain un troupeau : la situation peut présenter un risque grave pour des tiers. Dans de tels cas, les éleveur-ses ont le droit de fermer temporairement l'accès au pâturage jusqu'à l'arrivée d'un·e responsable. Il est alors recommandé d'utiliser du ruban ou des planches de signalisation rouges et blancs et d'éventuellement afficher des informations.

Rappeler les règles de conduite

« Garder ses distances », « ne pas toucher les veaux » et « tenir les chiens en laisse » sont les trois règles d'or que nous devons marteler. Par expérience, nous recommandons désormais de tenir les chiens avec une laisse courte. Une longe n'est pas adaptée pour croiser un troupeau. En outre, nous mettons à disposition différents supports d'information :

- Flyers : à déposer dans des stations de remontées mécaniques, restaurants, hôtels, offices de tourisme, magasins de ferme, cabinets vétérinaires, etc. Disponibles auprès de Vache mère Suisse et du SPAA.
- Panneau d'avertissement : le panneau vert « Les vaches allaitantes pro-

À savoir

tègent leurs veaux – gardez vos distances ! » signale à l'entrée d'un pâturage qu'un troupeau s'y trouve. Il faut retirer la signalisation dès que les bêtes quittent le pâturage. Disponible auprès du SPAA.

- Vidéo « Like to Hike » : à partager sur les réseaux sociaux, à intégrer aux sites internet, etc. Disponible sur www.beef.ch.
- Panneau informatif : le panneau informatif du SPAA explique de ma-

nière simple les trois règles principales à respecter en présence d'un troupeau. Il convient de le placer dans les stations de montagne, les points d'information, les aires de repos, etc. Un code QR permet aux usagers de trouver de plus amples informations et les règles dans quatre langues. Attention : ce panneau informatif ne remplace pas le panneau d'avertissement vert officiel « Les vaches allaitantes protègent leurs veaux – gardez vos distances ! », à

Les documents mentionnés dans cet article sont disponibles sur les sites internet du SPAA et de Vache mère Suisse. Vous pouvez les télécharger aux adresses suivantes :

- www.spaa.ch > Thèmes spécialisés > Agriculture de montagne > Sentiers de randonnée
- www.vachemeresuisse.ch > Services aux producteurs > Randonneur et bétail



Il est possible de fermer temporairement l'accès à un pâturage quand il existe un risque pour les promeneurs. (Photo : SPAA)

placer à l'entrée des pâturages ! Il est complémentaire. Disponible auprès du SPAA.

- Parcours didactique bovin : quinze panneaux forment un parcours didactique qui montre clairement et simplement le quotidien, le comportement et les instincts des bovins. De plus, il explique l'attitude à adopter en présence d'un troupeau. Des codes QR permettent d'accéder aux contenus en quatre langues. Le parcours existe déjà dans plusieurs endroits de Suisse et rencontre un vif succès auprès du grand public.

Les fermes très fréquentées, situées dans un cadre accueillant, sont l'endroit idéal où l'installer. Si vous souhaitez mettre en place un parcours didactique, il vaut la peine de se rapprocher des organisations touristiques, des autorités et des responsables des sentiers pédestres locaux pour discuter de sa création et de son financement. La collaboration favorise les échanges et peut être l'occasion de trouver des solutions à d'autres questions. (Lien vers le parcours didactique en ligne : <https://rindvieh.bul.ch/fr>) ■